

fr Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Dentisept ad us. vet., pâte dentaire adhésive pour chiens et chats

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 g de pâte contient :

Substance active : Chlorhexidine 2 mg
Excipients : Vanilline
Carbomère
Paraffine liquide

Pâte de couleur blanche à crème, odeur de vanille

4. Indications

Traitement préventif contre la formation de plaque dentaire et de tartre ainsi que lutte contre la gingivite et la dermatite des babines chez le chien et le chat

5. Contre-indications

Aucune connue

6. Effets indésirables

Dentisept est généralement très bien toléré. Dans de rares cas, une salivation excessive peut survenir chez le chat. En cas d'utilisation prolongée du traitement, une coloration brunâtre du collet des dents peut survenir, qui peut cependant être facilement éliminée au moyen d'un appareil à ultrason.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Chien et chat

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Une fois la pâte appliquée, répartir soigneusement avec le doigt et frictionner légèrement. Selon les cas, la fréquence du traitement peut s'étendre d'une fois par jour à une fois par semaine. Appliquer après le repas. Ainsi, la préparation adhère aussi longtemps que possible et n'est pas éliminée par frottement.

9. Conseils pour une administration correcte

En particulier lors de traitements de la cavité buccale, il est conseillé de visser la pipette incluse sur le tube, de telle sorte que les gencives dans la zone des molaires puissent être atteintes facilement.

Afin d'éliminer d'éventuels résidus sur les doigts, il est conseillé de les frotter avec une serviette (en papier) sèche puis de se laver les mains au savon.

La substance active chlorhexidine dans Dentisept a des propriétés désinfectantes et possède un excellent effet antibactérien et antimycotique. Elle a largement fait ses preuves dans la prévention de la formation de plaque dentaire et de tartre, ainsi que lors de la lutte contre les gingivites et la dermatite des babines. Dans la cavité buccale, elle agit selon un mode d'action spécifique. Contrairement à tous les autres produits connus, la chlorhexidine se lie à des protéines et à l'émail dentaire dans la cavité buccale, puis est progressivement libérée en l'espace de 24 heures. Ainsi, il se produit un effet dépôt. Par ailleurs, la formule spéciale de la chlorhexidine contenue dans Dentisept confère à la préparation une adhérence remarquable à la muqueuse buccale ainsi qu'aux dents. Par conséquent, Dentisept est particulièrement facile à appliquer et agit nettement plus longtemps. Enfin, des substances aromatisantes couvrent le goût désagréable de la chlorhexidine, de telle sorte que la préparation est bien acceptée.

En cas d'utilisation régulière de Dentisept, la formation de tartre est retardée ou empêchée.

10. Temps d'attente

Sans objet

11. Conditions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver en dessous de 25 °C. La préparation ne doit pas être utilisée au-delà de la date de péremption, figurant avec la mention «EXP.» sur l'emballage.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Aucune

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Sans objet

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Sans objet

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

04.07.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Carton avec tube de 20 g avec pipette à visser

Catégorie de remise D : remise en ordonnance sur conseil spécialisé

Swissmedic 52'272

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.